

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

PEXONNE

**ENQUETE SUR LE
PROJET PARCELLAIRE**

MEMOIRE EXPLICATIF



AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE PEXONNE

Le projet de répartition parcellaire a été établi à partir des vœux des propriétaires (parfois contradictoires), du classement des sols, des objectifs d'aménagement global de la commune et des contraintes environnementales précisées dans la pré-étude d'Aménagement Foncier et dans le COAD (Contrat d'Objectifs et d'Aménagement Durable).

Au préalable, un Avant-Projet a été présenté à tous les propriétaires. Au terme de discussions et d'améliorations par la sous-commission communale d'aménagement foncier, il est arrivé à maturité pour devenir Projet Parcellaire d'Aménagement Foncier et être soumis à enquête publique.

Ce Projet parcellaire de l'Aménagement Foncier révèle une incontestable amélioration par rapport à la situation des apports, pour chacun des propriétaires concernés.

Les améliorations peuvent être visualisées dans la fiche de présentation annexée.

Cette fiche, plus parlante qu'un long mémoire, met en évidence la situation foncière comparée avant et après Aménagement Foncier.

RESEAUX DE CHEMINS

Le réseau de chemins existant a été amélioré par redressement, élargissement, suppression de chemins ruraux (après décision du Conseil Municipal) et par la création de nouveaux chemins d'exploitation indispensables à une desserte rationnelle des parcelles.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la mesure du possible, des emprises supplémentaires ou des surlageurs ont été créées le long des ruisseaux et chemins ruraux pour le maintien de haies ou la création de plantations (voir programme de Travaux Connexes à l'Aménagement Foncier).

Le Président de la Commission Communale
d'Aménagement Foncier,

Le Géomètre
chargé des opérations,

REMEMBREMENT DE PEXONNE

PRESENTATION GENERALE

Commune située dans l'arrondissement de LUNEVILLE (Communauté de Communes de Vezouze en Piémont (CCVP)).

Surface totale du territoire : 1 343 ha

Surface aménagée: 420 ha (379 ha pour PEXONNE, 10 pour FENNEVILLER, 26 pour NEUFMAISONS et 5 pour VACQUEVILLE).

Nombre de comptes de propriétés : 225

Nombre de propriétaires : 402

Nombres d'exploitations : 11 (dont 2 pour PEXONNE)

Natures de culture : 4 (180 ha de Terres, 196 ha de Prés, 29 ha de Bois et 15 ha de Vergers à Mirabelliers)

Document d'Urbanisme : PLU en 2011

Nombre d'habitants : 356 (2018)

Propriété Communale : 34 ha (hors chemins ruraux)

Coefficient de réduction nécessaire aux ouvrages collectifs (chemins, fossés) : 2 %

Premier Aménagement Foncier

Le projet d'Aménagement Foncier se traduit par les modifications suivantes de la situation foncière :

Données de la situation foncière	Existantes avant remembrement	Selon le Projet
Nombre de parcelles cadastrales (hors chemins et fossés)	1 683	353
Nombre de parcelles cadastrales de chemins et fossés	0	73
Nombre de propriétaires à parcelle unique	126	165
Superficie moyenne des parcelles	25 ares	119 ares
Nombre moyen de parcelles par compte de propriété	8	2
Longueur du réseau des chemins ou sentiers ruraux	9 km	11 km
Longueur du réseau des ruisseaux et fossés	8 km	9 km